

**MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE HEUDEBOUVILLE**

[DÉPARTEMENT DE L'EURE]

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION (O.A.P.)**

1.2

PLAN LOCAL D'URBANISME ...

Prescrit par la délibération du
Arrêté par la délibération du 5 novembre 2005,
Approuvé par la délibération du 24 juin 2006.

MODIFICATION N° 1 DU P.L.U. ...

Approuvée par la délibération du

O.A.P. SUR LA ZONE AU2

Cette O.A.P. concerne la zone AU2. Elle précise le «schéma de principe de la zone AU2».

1 – DESSERTE ROUTIERE HIERARCHISEE

La desserte routière est hiérarchisée entre une voirie principale représentée par une flèche noire continue sur le schéma de l'OAP reliant la route de Venables au chemin des Pileux (dans le prolongement de la rue de la Mare-aux-Chevaux) et une voirie secondaire perpendiculaire à cet axe principal et représentée par une flèche noire en pointillés sur le schéma de l'OAP.

Cette dernière esquissée à partir de la route de l'Ormais, se prolonge au-delà de l'OAP jusqu'à la route de l'Ombre par un chemin piétonnier à travers la coulée verte (Zone N).

2 – INTEGRATION DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés, délimités sur le document graphique du P.L.U., sont exprimés sur le schéma de l'O.A.P par des aplats gris cernés.


Ceux-ci sont composés de l'aménagement d'une mare et de l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de l'axe principal ou d'une voie de type « espace partagé » (automobiles + piétons + cycles)

3 – IMPLANTATION BATIE ET VALORISATION DE PERCEES VISUELLES


Le bâti sera disposé perpendiculairement à l'axe secondaire afin de préserver des percées visuelles (représentées par des flèches grises sur le schéma de l'OAP) sensiblement parallèles à l'axe principal ouvrant sur l'espace boisé classé et la zone naturelle.

LEGENDE

AU Zone d'urbanisation future


 Espaces boisés classés



 Limite de zonage


 Emplacements réservés
 (bénéficiaire : commune de Heudebouville)

9 Création d'un chemin piétonnier
 18 Aménagement d'une mare


 Voirie principale

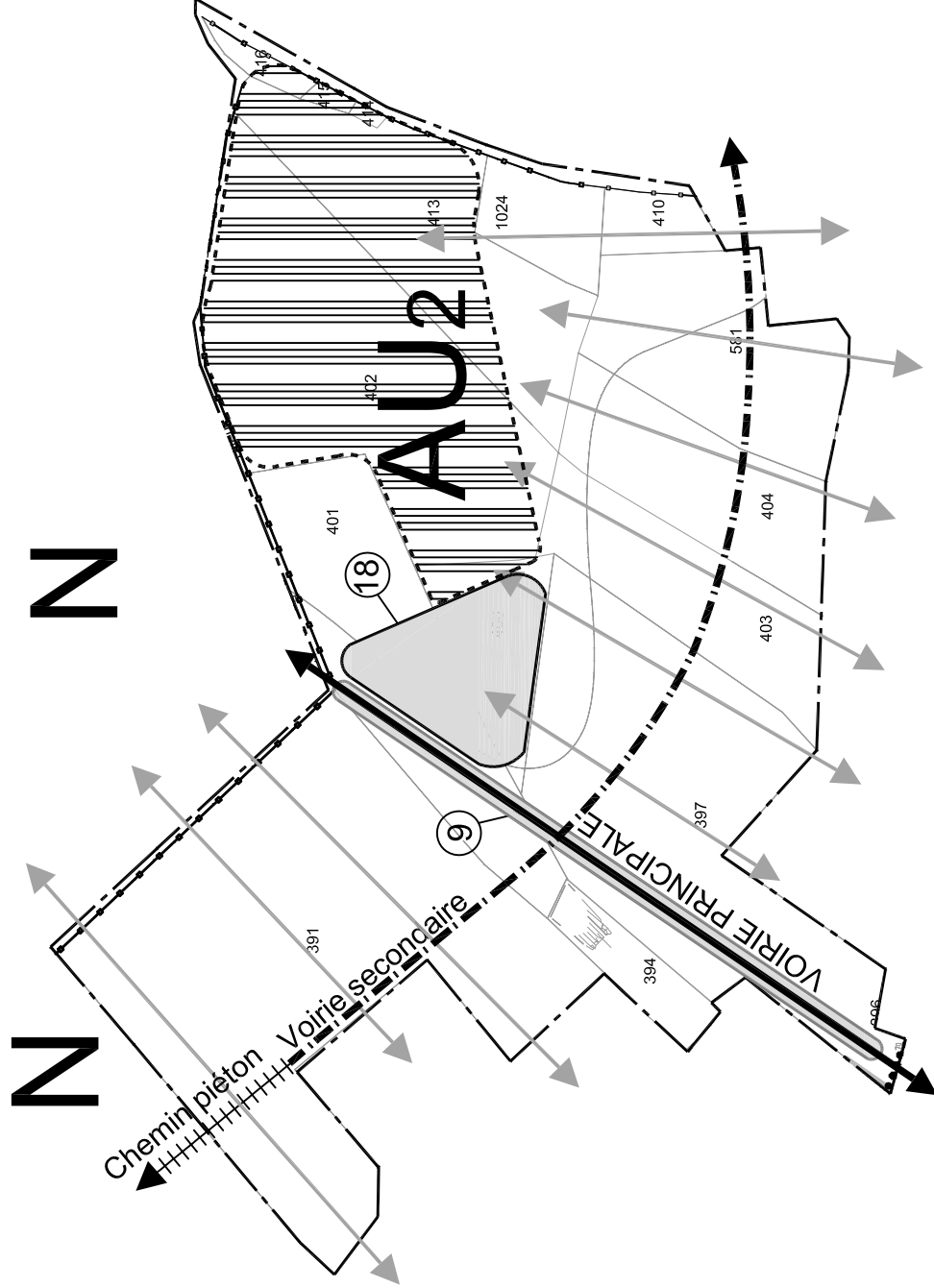

 Voirie secondaire


 Percées visuelles

DEPARTEMENT DE L'EURE /
 commune de HEUDEBOUVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

OAP MARS 2015
 Ech. 1/2000^{ème}



Surface de la zone AU2: environ 41 140 m²